

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de mai, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 avril 2021

Présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, BOURSINHAC Candie, SOULIE Jean-Marc

Secrétaire de séance : JANKOWSKI Sandrine

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

TRAVAUX SUR BÂTIMENTS PUBLICS

Monsieur le Maire a rencontré M. BETTON, architecte des Bâtiments de France référent du secteur de Boussac, afin de faire un point sur les travaux à entreprendre à l'église, mais aussi à la mairie. Pour ce qui est de l'église, les créneaux sont à renforcer. Une demande de subvention auprès de la DRAC sera présentée. Les travaux devront être réalisés avant le mois d'octobre. Pour la mairie, suite au ravalement de façade, les volets sont à reprendre et à repeindre. Pour ce qui concerne le four à pain, des devis sont en cours pour fermer les ouvertures au niveau de la petites pièces (fenêtres et porte).

PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Région accordant une subvention à la Commune pour les travaux du stade au titre du programme FRI d'un montant de 6 000 €.
Concernant le stade de foot, les travaux d'engazonnement du terrain ont été effectués par M. BLANC Sébastien, M. GAYRARD Patrick et M. SOULIE Jean-Marc. Il reste encore à réaliser l'implantation du terrain, et achever les travaux d'éclairage ainsi que les grillages et la main courante. Ces travaux doivent être terminés fin août pour permettre une utilisation du terrain par l'équipe de football pour ses entraînements.

D'autres travaux pourraient être réalisés au stade, notamment au niveau du mur du terrain de tennis et du mur des vestiaires abîmés. La réalisation d'une fresque pourrait être envisagée. Cette réalisation pourrait être intégrée dans un projet de terrain multisports. Ces projets sont à l'étude.

Pour ce qui est des chemins de randonnées, notamment le circuit du ruisseau de Marsende, des passerelles sont à changer sur ce secteur. Les travaux seraient réalisés par l'association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » avec le soutien du Syndicat Mixte du bassin Versant du Viaur. Le coût de la marchandise s'élève à 332 € HT et sera pris en charge par la Commune.

Monsieur le Maire fait part aux élus d'un projet de création d'un hangar de stockage pour la mairie. Plusieurs options ont été évoquées. Un projet photovoltaïque pourrait être intégré à ce hangar. Un autre projet photovoltaïque pourrait être envisagé sur la toiture du gîte.

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

Le lot n°06 est vendu. Tous les autres terrains du lotissement sont réservés. Certains projets sont déjà bien avancés. D'autres ventes devraient avoir lieu d'ici la fin de l'année.

SIVOS DU PAYS SEGALI

Des travaux pour séparer la cour de l'école ont été réalisés, et deux bancs supplémentaires sont installés.

Des demandes de subventions sont en cours pour l'informatique et pour sécuriser l'accès côté maternelle.

Des demandes de devis sont également en cours pour remplacer le revêtement de sol des toilettes de l'école. Compte tenu des délais, ces travaux seront programmés pour l'été 2022.

La prochaine réunion du SIVOS doit avoir lieu le mardi 11 mai.

PAYS SEGALI COMMUNAUTÉ

La déchetterie de Baraqueville devient trop petite et n'a pas la place de s'agrandir. La Communauté étudie le projet de créer une nouvelle déchetterie dans la zone de Manhac.

À compter du mois d'octobre va être mis en place un nouveau système de tri. De nouveaux sacs seront mis à disposition. La Communauté va revoir les points de collectes et en supprimer certains.

Voirie : les travaux prévus devraient être réalisés par l'entreprise COLAS au mois de juin.

QUESTIONS DIVERSES

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION URBAIN A CUSSAN : DECISION DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à droit de préemption à Cussan et qu'il a renoncé à son droit de préemption.

ELECTIONS A VENIR

Monsieur le Maire informe les élus qu'en vue des élections des 20 et 27 juin, ils sont prioritaires pour la vaccination contre le COVID.
